

ASSOCIATION SYNDICALE AUTORISEE DES CANAUX DE MEAILLES

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 02 SEPTEMBRE 2012 DU SYNDICAT

SEANCE DU 02 septembre 2012

L'an deux mille douze et le 02 septembre à 11 heures, le Syndicat régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Henri DELESSERT, Président.

PRESENTS : voir la liste d'émargement jointe

Le Président demande à un syndic de bien vouloir présider la séance. Charles Maerfeld, doyen des syndics se propose en qualité de Président de séance.

M Maerfeld a ouvert la séance et félicité les nouveaux élus et le réélu.

Il a rappelé l'ordre du jour et demandé qui est candidat au poste de président. Seul Henri DELESSERT, qui renouvelle sa candidature, se propose. Il est élu à l'unanimité des six membres présents sur les six syndics titulaires, pas d'abstention et pas de vote contre.

Pour le poste de vice président Messieurs GABRIELICH Ludovic et LAUTARD Pascal font acte de candidature. Un vote à bulletin secret est demandé. Après un rapide scrutin monsieur GABRIELICH Ludovic est élu vice-président par 4 voix sur 6, Monsieur LAUTARD Pascal ayant obtenu 2 voix sur 6, pas d'abstention.

Suite aux élections des syndics président et vice-président, Monsieur MAERFELD Charles passe la parole à Henri DELESSERT élu président. Celui-ci remercie les présents du renouvellement de leur confiance et propose de donner des responsabilités particulières aux différents syndics : Monsieur EYFFRED Guy accepte de se charger du bon fonctionnement du canal de BRIEL et veiller à son entretien avec le soutien du vice président. Monsieur LAUTARD Pascal avec l'aide de monsieur SAUVAN François ont eux la charge du canal de la VAIRE et tout particulièrement la responsabilité de la mise en place des corvées pour son entretien. Monsieur MAERFELD Charles est lui chargé d'aider le président dans les tâches administratives de gestion de l'ASA. Cette répartition des tâches devrait permettre une amélioration du fonctionnement de l'ASA et apporter une meilleure gouvernance.

La discussion porte alors sur le contrat d'assistance et de confidentialité proposé par la SCP à la demande du CG04 et de la Région. Monsieur MAERFELD détaille les aspects principaux de la convention proposée par la SCP. Il souligne que du fait des modifications obtenues, l'ASA peut se libérer de tout engagement vis-à-vis de la SCP sans donner de motif, il suffit pour cela d'attendre 6 mois après la fin de l'étude. La discussion s'engage alors d'où il ressort :

1. Que le domaine défini comme confidentiel est trop vaste et pourrait conduire à l'impossibilité de divulguer à l'assemblée des propriétaires les termes précis du futur contrat que la SCP proposerait après l'étude ;
2. Qu'une réunion explicative de l'assemblée des propriétaires en présence de la SCP ce mois ci à ce stade d'avancement de l'étude est prématurée.

Charles MAERFELD est chargé de faire le nécessaire auprès de la SCP pour la modification de la convention.

Une motion est alors votée autorisant le président à signer la convention d'étude après les modifications souhaitées. Cette motion recueille 5 voix pour et une voix contre, celle de M. LAUTARD Pascal.

Monsieur LAUTARD Pascal maintient son opposition ferme. Il propose de trouver un (d') autre(s) partenaire(s). Le conseil accepte sa proposition est lui laisse un délai qui prendra fin le jour de la réunion du conseil municipal devant statuer sur ce même contrat.

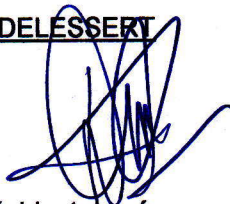
Pour copie conforme.

A Méailles, le 02 septembre 2012

Ainsi fait et délibéré à
Les jour, mois et an que dessus

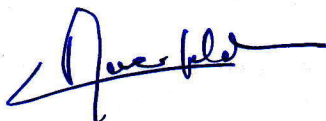
Le Président,

Henri DELESSERT

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Henri Delessert', written over the printed name.

Le Président de séance,

Charles MAERFELD

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Charles Maerfeld', written over the printed name.